



# Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) dans les réserves

## Qu'est-ce que le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) dans les réserves?

Le PAREL dans les réserves offre aux Premières Nations et à leurs membres une aide financière en vue de leur permettre de réparer les logements délabrés pour les rendre conformes aux normes minimales de salubrité et de sécurité.

## Qui est admissible?

Sont admissibles les Premières Nations ou les membres des Premières Nations dont les maisons ont besoin de grosses réparations. Le revenu total du ménage doit être égal ou inférieur au plafond de revenu établi pour leur région.

## Quels travaux sont admissibles?

La maison doit être dépourvue des installations essentielles ou nécessite de grosses réparations dans au moins une des catégories suivantes :

- Charpente
- Électricité
- Plomberie
- Chauffage
- Sécurité-incendie.

Une aide peut également être offerte dans les cas de logements surpeuplés.

## Quelle aide est disponible?

L'aide financière est versée sous la forme d'un prêt susceptible de remise. Le montant maximal du prêt accordé par logement s'élève à 60 000 \$\*.

*\*Pour les régions nordiques et éloignées, le montant total maximal peut être augmenté de 25 %.*

**IMPORTANT :** Toute réparation effectuée avant l'approbation de la demande n'est pas admissible.

## Où puis-je obtenir d'autres renseignements?

D'autres programmes de la SCHL sont offerts dans les réserves pour apporter des modifications afin d'améliorer l'accessibilité et réaliser des adaptations pour les personnes handicapées et les aînés.